



BURKINA FASO

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES  
ANIMALES ET HALIEUTIQUES



Investir dans les populations rurales



Uniting against Poverty



Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles (PAPFA)  
Projet d'Appui aux Filières agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des  
Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R)

## NOTE DE CAPITALISATION

# PROCESSUS DE CIBLAGE DES BENEFICIAIRES DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PAPFA/PAFA-4R

### Equipe de rédaction :

*PARE Souleymane, Responsable genre et ciblage*

*FOFANA S. Oumar, Conseiller Agricole PAPFA des Banwa*

*SOMA B. Roger, Conseiller Agricole PAPFA de la Comoé*

### Coordination :

*OUEDRAOGO T. Caroline, Avril 2022*



**Photo de famille des bénéficiaires à l'occasion de la mission de revue à mi-parcours au niveau l'UCR Dédougou**

## ELEMENTS INTRODUCTIFS

### ● Localisation de l'expérience

Le Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles/ Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAPFA/PAFA-4R) sont deux opérations financées par le Gouvernement du Burkina Faso, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), le Fonds OFID et les bénéficiaires pour un budget global de 113 milliards de FCFA. L'objectif global de ces deux projets est de réduire la pauvreté et de stimuler la croissance économique dans les quatre régions suscitées.

### ● Brève présentation de l'organisation porteuse de l'expérience

Selon les documents de conception des deux projets, 145 000 personnes bénéficiaires directs (75 000 pour le PAPFA et 70 000 pour le PAFA-4R) doivent être directement touchés par les interventions du projet dont au moins 50% de femmes et 30% de jeunes. Pour assurer un ciblage efficace des bénéficiaires, un document de stratégie genre et ciblage a été élaboré par le PAPFA et relu pour prendre en compte les spécificités du PAFA-4R. Ce document d'orientation a défini les critères généraux et spécifiques devant guider la sélection des bénéficiaires. Aussi, plusieurs modes de ciblage ont également été retenus : (i) le ciblage stratégique visant à assurer une complémentarité des différentes composantes, (ii) le ciblage géographique pour tenir compte des communes les plus pauvres à l'intérieur de la zone d'intervention, (iii) le ciblage intracommunautaire pour mieux atteindre les ménages et individus les plus pauvres dans les communautés d'intervention, (iv) le ciblage genre pour atteindre la frange spécifique dans les communautés notamment les femmes, les migrants, les jeunes et les personnes handicapées, (v) le ciblage pauvreté pour atteindre le public cible le plus pauvre et vulnérable, (vi) le ciblage par activité pour l'efficacité des appuis dans les différentes filières à promouvoir. Le processus de ciblage des bénéficiaires est coordonné par l'unité nationale de coordination du Projet et les unités de coordination régionale. Les partenaires de mise en œuvre du processus sont les Chambres Régionales d'Agricultures (CRA), les Services Techniques Déconcentrés (STD), les Fautières des filières ciblées par les deux projets. Les instances de sélections sont constituées des comités régionaux de sélection pour les Sous Projets d'Accès au Marché (SPAM), les Comités Provinciaux de Sélection (CPS) et les comités d'approbation pour les Micro-entreprises rurales (MER) et les Sous Projets de Développement des Filières (SPDF). Ces instances sont présidées par les Présidents des CRA. La sélection est faite sur la base des demandes des bénéficiaires.

### ● Brève présentation de la filière concernée

Les filières appuyées par le PAPFA/PAFA-4R sont le maraichage, le sésame, le niébé, le riz, les produits forestiers non ligneux et la pisciculture qui sont des filières porteuses. Les bénéficiaires sont retenus sur la base des outils de sélection contenant des critères précis<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les critères de sélections sont : l'existence de document de conformité, l'existence de numéro de compte, la superficie exploitée, le quota de 50% de femmes, le quota de 30% de jeunes, la fonctionnalité de l'organisation, la vulnérabilité des membres

### ● Genèse de l'expérience

Le ciblage est né de la volonté du FIDA, qui a identifié les ménages pauvres vivant en milieu rural disposant d'un potentiel productif comme public cible prioritaire de ses interventions. Le ciblage se présente comme un moyen efficace pour atteindre cette frange pauvre des populations vivant en milieu rural. Les objectifs du ciblage sont entre autres de :

- ✓ limiter une intervention à des groupes sélectionnés qui ont le plus besoin ;
- ✓ garantir ou renforcer significativement la probabilité que des groupes spécifiques soient retenus comme bénéficiaires ;
- ✓ diminuer le risque que les populations moins pauvres tirent parti de manière disproportionnée des interventions.

### ● Trajectoire de l'expérience

Le ciblage était auparavant conduit par les cadres des projets antérieurs en concertation avec les services techniques et en dehors de toute stratégie spécifique de ciblage. De plus, les critères retenus pour le ciblage n'étaient pas portés à la connaissance des partenaires et des bénéficiaires.

Avec le PAPFA/PAFA-4R, non seulement un document de stratégie genre et ciblage a été élaboré, mais également, un cadre a été recruté pour mettre en œuvre ladite stratégie. Des ateliers provinciaux ont été tenus sur la stratégie au profit de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le processus de ciblage. Ces acteurs sont les STD, les membres des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) de la zone d'intervention, les responsables des faitières des filières riz, niébé, sésame, maraichage, les produits forestiers non ligneux, la pisciculture, les Maires des Communes bénéficiaires, les Préfets de Départements, les responsables des Centres de Ressources en Entrepreneuriat Rural (CREER), les prestataires d'appui aux MER, les Conseillers Agricoles (CA) et le personnel du Projet. Au total plus de 700 acteurs directs ont pu prendre part à ces ateliers dans les quinze provinces de la zone d'intervention.

### ● Action/dispositifs /services mis en place

#### ○ Description – Fonctionnement

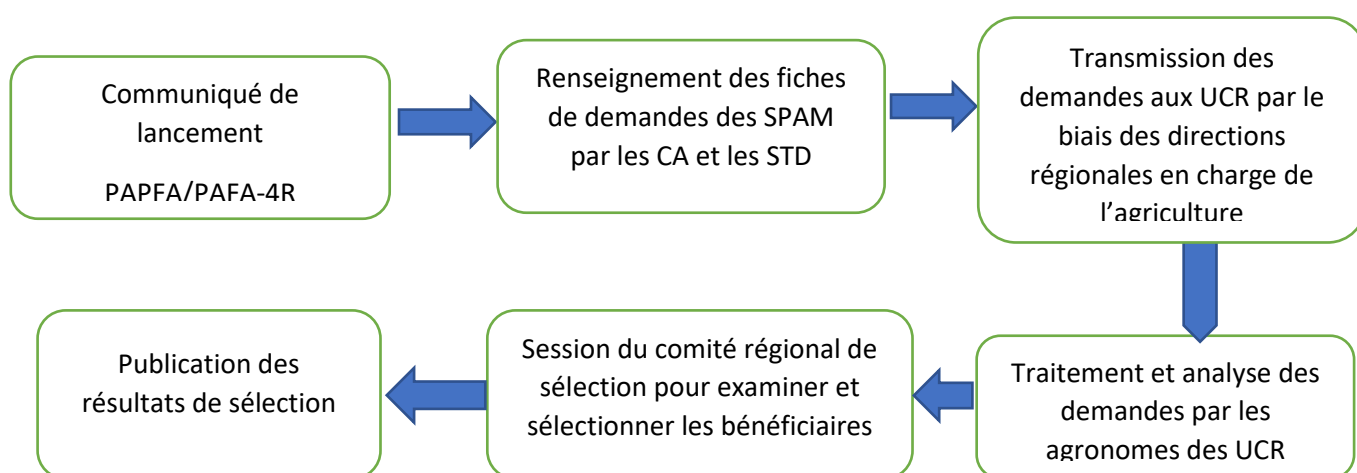
Le processus de ciblage débute par la signature et la publication d'un communiqué d'appel à projet. La publication est faite à travers des affiches à plusieurs endroits (STD, Mairies, CRA) et les radios locales dans plusieurs langues.

**Pour les SPAM**, le processus de ciblage commence par l'administration des outils de sélection aux organisations paysannes de base par les Chefs de Zone d'Appui Technique/Unité d'Animation Technique et les Conseillers Agricoles préalablement formés sur lesdits outils.



Session 2022 du CRS Hauts-Bassins

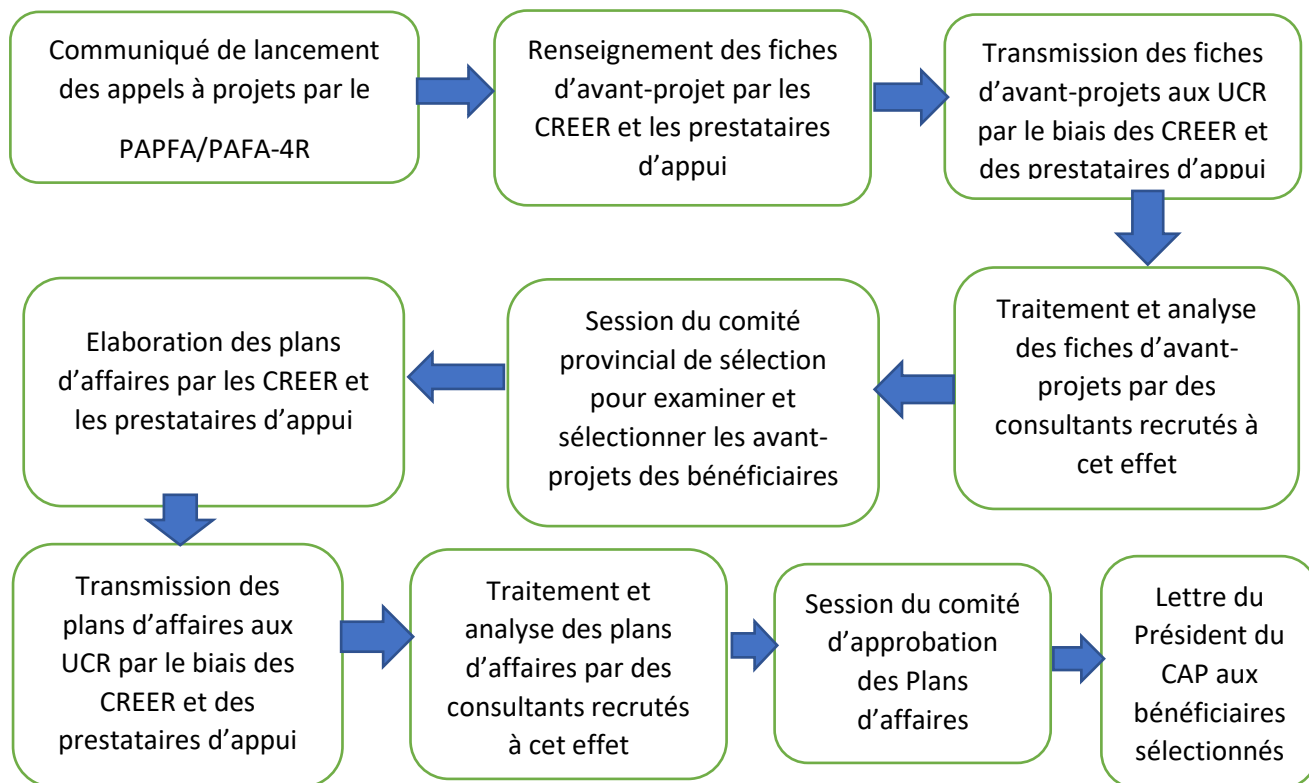
Ces outils renseignés sont transmis aux antennes régionales du Projet pour traitement et analyse conformément aux critères de sélection. Ces travaux sont sanctionnés par un rapport d'analyse. Ensuite ce rapport est soumis à l'examen et à la validation du comité régional de sélection lors des sessions. Quant aux bénéficiaires des aménagements (bas-fonds et sites maraîchers), ils sont systématiquement conduits en SPAM à l'issue du processus d'aménagement pour la valorisation. Le schéma ci-dessous montre l'implication des différents acteurs dans le processus.



**Pour les MER et les SPDF**, le processus de ciblage commence par l'administration d'une fiche contenant les critères de pré-sélection <sup>2</sup>au niveau des bénéficiaires par les CREER et les prestataires d'appui aux MER. Il s'agit de l'élaboration des avant-projets. Ces fiches renseignées sont transmises aux antennes régionales du Projet qui font recours aux services de consultants pour examiner les documents d'avant-projets. Ensuite, les comités provinciaux de sélection analysent les rapports fournis par les consultants et font une pré-sélection des bénéficiaires d'avant-projets. Les bénéficiaires présélectionnés au niveau provincial sont appelés à élaborer avec l'appui des CREER et des prestataires d'appui aux MER, des plans d'affaires qui seront également transmis aux Chefs d'antenne des UCR du Projet. Ces plans d'affaires sont examinés également par des consultants sur la base de critères techniques d'ordre économique.<sup>3</sup>Ils vont aussi produire un rapport d'analyse à l'attention du Comité d'approbation des projets. Enfin, une réunion dudit comité présidée par le Président de la CRA examine et procède à la sélection définitive des bénéficiaires. Le processus est résumé par le schéma ci-après.

<sup>2</sup> Ces critères de pré-sélection sont au nombre de dix : la conformité avec les filières ciblées, les pièces constitutives du dossier, la situation sécuritaire du site, le type de porteur (femme, homme et jeune) la moralité du promoteur, le respect du code de financement, la prise en compte de l'impact environnementale et sociale, la pertinence des objectifs du microprojet, les potentialités en matière de valorisation, de la transformation, de la commercialisation des produits agricoles et des services associés à la production, les potentialités en matière de création d'emploi.

<sup>3</sup> Ces critères sont le dimensionnement, modalités, faisabilité technique, dimensionnement économique et rentabilités du projet, les débouchés, l'impact sur l'environnement



**Pour les aménagements hydro-agricoles**, le processus débute par la saisine des STD en charge de l'agriculture des possibilités d'aménagements de bas-fonds et de périmètres maraichers par le PAPFA/PAFA-4R. Des demandes d'aménagement sont adressées au Projet par les bénéficiaires par le biais desdits STD. Ces demandes font ressortir les informations sur les demandeurs et le site. Les demandes sont ensuite examinées et analysées par les chargés des infrastructures rurales et les présélections sont faites sur la base des orientations de la stratégie de ciblage, notamment, la priorisation des zones à forte vulnérabilité identifiées dans la stratégie. Les demandeurs doivent avoir en leurs seins au moins 50% de femmes et 30% de jeunes.

Des missions conjointes, Projet et STD, d'identification des sites et de vérification des données sont effectuées pour s'assurer de la véracité des informations sur les demandes et l'absence de contentieux fonciers sur les sites proposés. Les sites retenus à l'issue de cette mission conjointe font l'objet d'étude socio-économique et de négociations foncières. Ce sont les résultats des négociations foncières et des études socio-économiques qui déterminent l'accord d'aménagement.

**Pour les magasins**, les bénéficiaires sont les coopératives bénéficiaires des aménagements hydro-agricoles du Projet qui en font la demande. Les fiches de demande sont renseignées par les coopératives avec l'appui des STD et des conseillers agricoles. Les demandes formulées sont transmises à chaque UCR. Les chargés des infrastructures rurales procèdent au traitement et à l'analyse desdites demandes sur la base d'une grille de sélection comportant plusieurs critères (cf. annexe). Un rapport d'analyse est élaboré à cet effet pour être soumis à un comité régional de sélection. Ce comité régional de sélection examine et valide la sélection des coopératives bénéficiaires.

**Pour les pistes rurales** : ce sont les zones bénéficiaires des aménagements hydro-agricoles et difficiles d'accès qui sont concernées. Dès l'étape d'identification des sites des aménagements de bas-fonds, le PAPFA/PAFA-4R fait un recensement des pistes qui ont un besoin de réhabilitation ou de réalisation pour contribuer à rendre plus accessible les zones de production. Cette liste sera affinée à la suite des études techniques pour prendre en compte les projets d'aménagement réellement retenus.

Pour la sélection des pistes proprement dit, le projet a recruté un bureau d'assistance technique qui a collecté les données en vue d'évaluer les pistes à prioriser suivant les critères suivants, recommandés par le Ministère en charge des Infrastructures :

N°	Critères	Sous critères	Pondération
B1	Superficie aménagée	Céréale	10%
		Maraichage	15%
B2	Taille de la population	Population	20%
B3	Service sociaux	Marché	15%
		Ecole	5%
		Santé	10%
		Site touristique	5%
B4	Accessibilité	Accessibilité	20%
<b>TOTAL</b>			<b>100%</b>

Le bureau d'assistance technique propose une évaluation des pistes rurales par région suivant ces critères, sur la base de laquelle un atelier de travail regroupant les CRA, les STD (agriculture, environnement, infrastructures) et le projet, est organisé. Pour tenir compte de la répartition géographique, un quota est fixé en fonction des régions. La liste des pistes est arrêtée par l'atelier séance tenante.

○ **Parties prenantes de l'expérience – structures impliquées**

Parties prenantes de l'expérience	Responsabilités
PAPFA/PAFA-4R	Traitent et analysent les demandes des potentiels bénéficiaires
CRA	sensibilisent, participent et président de la tenue des comités de sélection
STD et CA	administrent les outils de ciblage et participent à l'identification des sites à aménager. Ils constituent le bras technique du comité de sélection
CREER	assurent le montage des avant-projets et des plans d'affaires des MER et des SPDF ainsi que la sensibilisation des promoteurs
Faitières des filières appuyés	assurent la sensibilisation des ressortissants de leurs filières et participent aux comités de sélection
Consultants	aident à l'analyse des avant-projets et des plan d'affaires pour les MER ; conduisent les études

○ **Gouvernance et coordination du dispositif**

Elles sont assurées par les antennes régionales du Projet qui assure la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement du dispositif.

- **Rôle de l'Etat**

Il assure l'accompagnement technique du dispositif du ciblage à travers les services techniques déconcentrés.

- **Résultats**

A la date du 31 décembre 2021, le ciblage a permis de sélectionner 31 605 bénéficiaires directs soit 53% de la cible totale du PAPFA. Parmi ce nombre, on relève 18 987 femmes (60,07%), 12 618 hommes (39,92%) et 16 069 jeunes (50,84%).

Pour ce qui concerne le PAFA-4R, le ciblage permis sélectionner au 31 décembre 2021, 6518 personnes bénéficiaires directs soit 8,69% de la cible totale du PAFA-4R avec 3 057 femmes (46,90%) et 3461 hommes (53,09%). Les jeunes bénéficiaires sont au nombre de 2921 personnes (44,81%).

- **Difficultés / contraintes**

Le dispositif de pilotage est lourd et nécessite beaucoup de ressources humaines et financières.

## ENSEIGNEMENTS TIRES DE L'EXPERIENCE

- **Originalité de l'expérience**

Le processus de ciblage est plus rigoureux et permet véritablement la sélection de bénéficiaires vulnérables notamment, les femmes et les jeunes pauvres qui sont la cible prioritaire du FIDA. Elle permet également la responsabilisation des acteurs locaux dans le processus de ciblage.

- **Facteurs clés de succès et innovations**

Les facteurs de succès sont de trois ordres : (i) l'implication des bénéficiaires directs dans le processus de ciblage, (ii) la création du poste de responsable genre et ciblage pour s'occuper spécifiquement des questions du ciblage et (iii) les outils de sélection sont facilement administrables aux bénéficiaires.

- **Effets induits**

Ce processus permet un ciblage des bénéficiaires de façon objective dans le respect des quotas définis dans la stratégie genre et ciblage. Il permet une inclusion sociale des personnes handicapées dans la mise en œuvre des deux (2) projets. Les critères de sélection permettent également de tenir compte des aspects nutritionnels.

- **Durabilité**

Le dispositif de ciblage des bénéficiaires étant porté par les chambres régionales d'agriculture ces dernières assurent la durabilité du processus de ciblage.

La fonctionnalité de ces instances de sélection est maintenue car les CRA sont des structures pérennes des productrices et producteurs dans les régions. Le caractère inclusif et participatif du processus du ciblage qui garantit la transparence constitue en outre un facteur de durabilité.

- **Reproductibilité**

L'expérience est reproductible au niveau d'autres projets et programmes de développement, ONG et Association de développement intervenant dans le secteur rural.

- **Passage à l'échelle**

Le passage à l'échelle concerne la mise en place d'un mécanisme pérenne de ciblage au niveau des CRA afin de disposer d'un portefeuille d'acteurs susceptibles de bénéficier des projets et programmes futurs.

- **Perspectives et défis**

Les CRA étant porteur du processus de ciblage, il est opportun de renforcer leurs capacités en ressources humaines, matérielles et financières pour prendre en charge et animer le dispositif de ciblage des bénéficiaires directs des projets et programmes.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**DCP PAPFA, 2017.** Rapport de conception du projet. Version finale, Novembre 2017, 159 p.

**DCP PAFA-4R, 2019.** Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions, Project Design Report, Juillet 2019, 366 p

**PAPFA/PAFA-4R, 2020.** Stratégie genre et ciblage du projet d'appui à la promotion des filières agricoles et du projet d'appui aux filières agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun. Version finale, Octobre 2020, 89 p

**FIDA, 2020.** Stratégie de Gestion des Savoirs des projets du Portefeuille FIDA au Burkina Faso. 99 p

**PROJET D'APPUI A LA PROMOTION DES FILIERES AGRICOLES (PAPFA)**

01 BP: 577 BOBO-DIOULASSO 01, Tel: +226 20 97 11 48

Site web: [www.papfa.org](http://www.papfa.org)

Site web: [www.pafa-4r.org](http://www.pafa-4r.org)

@: [info@papfa.org](mailto:info@papfa.org)

BURKINA FASO